



# AIDES FINANCIÈRES POUR MES TRAVAUX D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Quelles sont les aides financières auxquelles je peux prétendre pour mes travaux d'économie d'énergie ? Il existe des aides financières pour la rénovation énergétique pour tous, mais celles-ci dépendent des travaux envisagés et des revenus (Revenu Fiscal de Référence).



## www.pays-stmalo.fr à la rubrique > Rénovation de l'habitat

## • LES DISPOSITIFS D'AIDES SUR LE TERRITOIRE :

Eco-prêt à taux 0% - Eco PTZ TVA réduite à 5,5% Certificat d'Economie d'Energie – CEE MaPrimeRenov'- MPR

→ Pensez à contacter l'ADIL « l'Agence départementale et d'information sur le logement » pour les autres dispositifs (prêts...) au 02.99.78.27.27 ou sur prise de rendez-vous : <a href="https://adil35.rdv.date/">https://adil35.rdv.date/</a>

#### • CONDITIONS:

- Travaux sont fournis et posés par un professionnel RGE Reconnu Garant de l'Environnement.
- Ma Prime Rénov'- Parcours accompagné pour une rénovation globale, un accompagnement est obligatoire par un Accompagnateur Rénov' [MAR]
- Ma Prime Rénov' -par action de travaux, obligatoire de présenter un DPE ou un audit énergétique
   Des annuaires sont disponibles : <a href="https://france-renov.gouv.fr/">https://france-renov.gouv.fr/</a>
- Les travaux doivent respecter les critères de performance.

## • LES ETAPES :

1 Vérifier sa catégorie de ressource : TM / M / INT / SUP

NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT LE MÉNAGE	MÉNAGES AUX REVENUS TRÈS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS MODESTES	MÉNAGES AUX REVENUS INTERMÉDIAIRES	MÉNAGES AUX REVENUS SUPÉRIEURS
1	17 173 €	22 015 €	30 844 €	supérieur à 30 844 €
2	25 115 €	32 197 €	45 340 €	supérieur à 45 340 €
3	30 206 €	38 719 €	54 592 €	supérieur à 54 592 €
4	35 285 €	45 234 €	63 844 €	supérieur à 63 844 €
5	40 388 €	51 775 €	73 098 €	supérieur à 73 098 €
par personne supplémentaire	+5 094 €	+6 525€	+9 254 €	+9 254 €

- 2 Faire appel à un Accompagnateur Rénov' MAR (si Parcours Accompagné MPR)
- ② Réaliser ou posséder un ou des devis avec un **professionnel RGE** Reconnu Garant de l'Environnement : annuaire sur https://france-renov.gouv.fr/

Devis en main non signé et définitif (prêt à signer) avec les professionnels

- 3 Faire votre demande de prime/subvention sur les plateformes en ligne dédiées [CEE et/ou MaPrimeRénov'] Création de compte/dépôt de dossier la confirmation du dépôt se fait par retour mail
- (4) Signer votre devis et verser l'acompte aux professionnels
- (5) Réaliser vos travaux avec les professionnels
- (6) Facture en main

Retourner sur les plateformes en ligne dédiées [CEE et/ou MaPrimeRénov'] ou auprès de votre Accompagnateur Rénov' [MAR] pour valider et clôturer votre demande de prime/subvention avec la facture

Les montants seront versés par virement (ou par chèque).

Guichet de la rénovation énergétique des Communautés du pays de Saint-Malo

Maison de l'habitat

23, avenue Anita Conti – 35400 Saint-Malo

02 99 21 17 26 (permanence téléphonique Lundi au vendredi 13h30 à 17h30 et Mercredi 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 infoenergie@pays-stmalo.fr



## CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE - CEE

Aussi appelés : prime énergie, coup de pouce, prime à la conversion de la chaudière, ...

**ACTION DE TRAVAUX** 

Demande en ligne avant la signature

des devis sur les sites des fournisseurs d'énergie. <u>Liste non exhaustive</u> :

www.primesenergie.fr; www.prime-energie-edf.fr; www.primes-energie-leclerc

www.primes-energie.leclerc; www.nr-pro.fr; Qui / Quoi :

Bâtiment + 2ans.
Propriétaire occupant, bailleur, locataire.

Résidence principale, secondaire.

Logement, commerce, tertiaire, autre bâtiment.

Très modestes TM - Modestes M Intermédiaires INT - Supérieurs SUP Une prime par travaux, par

action de travaux.

Peu de limite.

Non cumulable avec MPR Parcours Accompagné

#### MA PRIME RENOV' - MPR

RENOVATION GLOBALE - Parcours accompagné - PA

Qui / Quoi :

Logement de + de 15 ans Résidence principale

Propriétaire occupant, bailleur, syndicats de copropriétaires

Très modestes TM - Modestes M Intermédiaires INT - Supérieurs SUP

## Conditions:

- Gain au moins de 2 classes énergétiques (exemple passer de E à C)
- 2 gestes d'isolation (mur, toit, plancher, menuiseries, à minima isoler 25% de la surface)
- **Système de chauffage « décarboné** » majoritairement sortir du fioul et d'une majorité gaz, impossibilité d'installer du gaz
- Accompagnement obligatoire avec Mon Accompagnateur Rénov' [MAR]

Annuaire disponible : www.france-renov.gouv.fr

• Montant de l'aide à l'accompagnement (prestation MAR)

	Plafond des dépenses éligibles	тмо	мо	INT	SUP
Rénovation énergétique	2 000 € (TTC)	100 %	80 %	40 %	20%

La prestation avec Mon Accompagnateur Rénov' est à la charge du demandeur

Montant de l'aide de travaux :

	Plafond des dépenses éligibles	тмо	мо	INT	SUP	
Gain de 2 étiquettes	40 000 € (HT)	80 %	60 %	45 %	10 %	
Gain de 3 étiquettes	55 000 € (HT)			50 %	15 %	
Gain de 4 étiquettes ou plus	70 000 € (HT)				20 %	
Bonification sortie de passoire		+ 10 points de %				
Ecrêtement (TTC)		100 %	80 %*	80 %	50 %	

Pays de Dol et la Baie du Mont-Saint-Michel : une aide à hauteur de 5% est accordée dans le cadre d'une rénovation globale ou adaptation du logement (réservée aux propriétaires occupants dits modestes ou très modestes).

Côte d'Emeraude : une aide de 400€ pour l'utilisation de matériaux biosourcés pour les revenus intermédiaires et 1400€ pour les revenus modestes en gagnant au moins 2 étiquettes énergétiques dans le cadre du parcours MaPrimeRénov' Parcours Accompagné et une aide à l'adaptation à la perte d'autonomie, le montant de la subvention est un abondement de 10% des aides de l'ANAH dans la limite de 570€ par dossier.

Non cumulable avec les CEE « Certificats d'économie d'énergie »

#### MA PRIME RENOV' – MPR

**ACTION DE TRAVAUX** 

Demande en ligne **avant la signature des devis / avant le démarrage** des travaux sur :
www.maprimerenov.gouv.fr

**Qui / Quoi** : Logement de + de 15 ans Résidence principale

Propriétaire occupant, bailleur, syndicats de copropriétaires

Très modestes TM - Modestes M - Intermédiaires INT

Montant forfaitaire

<u>GUIDE ET MONTANT</u>

Non cumulable avec MPR Parcours Accompagné

## **TVA REDUITE 5,5%**

Applicable par l'artisan sous conditions de respecter les critères de performance Basse Consommation.

Aussi pour Volet et Porte d'entrée

Qui / Quoi : Logement + de 2 ans. Résidence principale, secondaire.

Propriétaires occupants, bailleurs, syndicats de propriétaires, locataire et occupant à titre gratuit, les sociétés civiles immobilières.

## ECO-PRET A TAUX A TAUX 0% - ECOPTZ

Auprès de votre banque - Jusqu'à Maximum 50 000€

Qui / Quoi : Logement + de 2 ans. Résidence principale.

Propriétaire occupant, bailleur, copropriété, SCI non soumise à l'impôt sur les sociétés dont au moins un des associés est une personne physique.

#### **ACTION DE TRAVAUX**

#### PERFORMANCE GLOBALE

Avec un audit énergétique et qui doit permettre de gagner au moins 2 étiquettes énergétiques

**AUTRE PRET** 

Il existe des prêts spécifiques pour des travaux de rénovation. Contacter votre banque.